

SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire

du 30 juin 2017 - 20 heures 00

Le trente juin deux mil dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie (exceptionnellement, en raison de la salle des fêtes qui était louée), en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRÊTRE, Maire.

Etaient présents : Mr Jean-Michel PRÊTRE, Mr Johann TREUILLET, Mr Jean-Marie DUMEZ, Mr Jean Claude DETABLE, Mr Michel MAROTTE, Mr François DENIZOT, Mr Lambert BONDON, Mr Jean RATEAU, Mr Frédéric PRÊTRE, Me Nathalie BONNARD, Me Marie-José MARQUES.

Secrétaire de séance : Mr Johann TREUILLET

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

Le compte rendu du 10 avril 2017 distribué aux membres du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

➤ **ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION D'UN DELEGUE ET DE TROIS SUPPLEANTS - délibération n°2017/017**

Est élu délégué titulaire Mr Johann TREUILLET : 11 voix

Sont élus suppléants : RATEAU Jean : 11 voix/ TISSIER Marie-José : 11 voix/ DUMEZ Jean-Marie : 11 voix

➤ **DEVIS - délibération n°2017/018**

GESTION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de M. Thibault ROLLET d'un montant de 1 020,00€ TTC pour la gestion du site internet de la commune.

VIDEOPROJECTEUR LED ET ECRAN POUR L'ECOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de DACTYL BURO d'un montant de 915,24€ HT soit 1 098,29€ TTC pour l'acquisition d'un vidéoprojecteurs led et d'un écran pour l'école.

ECLAIRAGE TERRAIN DE PETANQUE

Mr le Maire présente les différents devis reçus des entreprises CosnELEC et Desmergée Sebastien Electricité pour le changement des projecteurs qui éclairent le terrain de pétanque. Etant donné le coût que cela engendre rapporté à la durée annuelle d'utilisation, le conseil municipal décide de changer uniquement les 2 projecteurs défectueux et non l'ensemble.

DEVIS ENROBE CHEMIN RURAL 48 DIT RUE DES VERDELLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise MERLOT TP pour la réalisation d'un enrobé sur une partie du chemin rural 48 dit rue des Verdèles aux Naslots d'un montant de 1 375,75€ HT soit 1 650,90€ TTC.

Mr le Maire est chargé de revoir le devis avec l'entreprise afin de pouvoir récupérer la TVA.

➤ **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - délibération n°2017/019**

Mr le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent à temps non complet (30/35) d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe à compter du 1^{er} août 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter la proposition du Maire et de modifier le tableau des emplois.

➤ SUBVENTIONS - délibération n° 2017/020

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 400€ à l'association des anciens combattants - section de Ciez.

STE DE CHASSE DE CIEZ : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 450€ à la Société de Chasse de Ciez.

CENTRE SOCIAL DE DONZY (CHANTIER JEUNES) : Le conseil municipal envisage de verser une subvention de 400€ pour le chantier jeunes qui se tiendra du 17 au 21 juillet 2017 mais décide de ne pas statuer de façon définitive sur le montant avant la réalisation du chantier.

➤ PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN EVENTUEL DELAISSE DE VOIRIE A VRILLON

Le conseil municipal charge Mr le Maire d'obtenir plus de précisions quant à la surface souhaitée par le riverain intéressé et éventuellement le souhait des riverains voisins, le prix du terrain, les frais de géomètre.

➤ URBANISME : INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Mr le Maire indique au conseil municipal qu'au 1er janvier 2018 la commune de Ciez ne pourra plus faire appel aux services de l'Etat pour instruire le droit des sols.

Une formation va être délivrée à la secrétaire Virginie DOUDARD accompagnée de Mr Frédéric PRÊTRE le 4 août pour instruire les CUa jusqu'à fin décembre.

➤ PROJET D'EQUIPEMENT NUMERIQUE A L'ECOLE

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'institutrice a sollicité la mairie pour un projet d'équipement numérique à l'école. Le conseil municipal est d'accord sur le projet à condition d'obtenir 50% de subvention d'état voire plus si d'autres organismes ou collectivités (Communauté de Communes) peuvent être sollicités.

➤ TRANSPORT DES PLATS POUR LA CANTINE SCOLAIRE - RENTREE 2017/2018

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une solution doit être trouvée pour le transport des plats de la cantine lors de la rentrée scolaire 2017/2018. Mr Jean RATEAU indique qu'une employée de la commune de Perroy va voir son nombre d'heures de travail diminuer en raison du retour à la semaine d'école de 4 jours. Il propose de lui poser la question à savoir si elle serait intéressée.

➤ SIAEP : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 - délibération n° 2017/021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

➤ CAFE LE RUISSEAU : CESSATION D'ACTIVITE DE LA GERANTE

Cessation d'activité au 31/12/2017. Une réunion des élus se tiendra le 10 juillet 2017 à 8h30 au café en vue de décider de son devenir et des éventuels travaux à faire.

➤ LOTISSEMENT : AVANCEMENT

Frédéric PRÊTRE va se charger de relancer les personnes qui ont réservé des lots et pour lesquelles la mairie n'a pas de nouvelles.

➤ AFFAIRES DIVERSES

-Installation de buses devant chez Mme BOUDIER à Villegeneray.

-Le bus du SIRP a été acheté par le SITS de Donzy. F. DENIZOT soulève le fait que les réunions relatives à la vente et à l'achat du bus se sont tenues le même jour à la même heure.

-Demande des jeunes mamans des Thizots pour poser des panneaux signalant la présence d'enfants. 3 panneaux seront commandés.

-Impasse les Gaillots : cailloux à remettre suite à l'enlèvement d'un livreur de gaz.

-Jean RATEAU fait le point sur le 14 juillet et sollicite les élus. 25 personnes nécessaires à l'encadrement de la manifestation. Une partie des recettes au profit des écoles.

La séance est levée à 22h40

Le Maire, JM PRÊTRE

